

FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITE DU DE-KARATE

- A. – Concevoir des programmes de perfectionnement sportif
- B. – Coordonner la mise en oeuvre d'un programme de perfectionnement dans un champ disciplinaire
- C. – Conduire une démarche de perfectionnement sportif
- D. – Conduire des actions de formation

ANIMATEUR

- B – il assure la sécurité des pratiquants et des tiers ;
- B – il encadre un groupe dans la pratique de l'activité pour laquelle il est compétent ;
- A – il crée les supports pédagogiques nécessaires ;
- A – il évalue l'impact de ses interventions ;
- A – il propose des prolongements possibles.

EDUCATEUR

- C – il définit les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics ;
- C – il définit les modes d'intervention à caractère technique ;
- C – il facilite les démarches participatives au sein de l'organisation ;
- C – il formalise des bilans pédagogiques ;
- C – il inscrit son action dans le cadre des objectifs sportifs de l'organisation ;
- C – il prévoit le suivi social des compétiteurs ;
- C – il conduit les apprentissages techniques ;
- C – il réalise les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants ;
- C – il réalise en sécurité des démonstrations techniques dans l'activité pour laquelle il est compétent ;
- A – il vérifie la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité dans laquelle il est compétent ;
- A – il conçoit des interventions dans le champ de la formation professionnelle ;
- A – il évalue l'impact de ses interventions ;
- A – il propose des prolongements possibles.

ENTRAINEUR

- C – il formalise des bilans techniques et sportifs.
- C – il prévoit le suivi social des compétiteurs ;
- C – il analyse les potentiels et les limites des compétiteurs ;
- C – il propose un programme de perfectionnement dans le cadre des objectifs de l'organisation ;
- C – il définit des démarches d'entraînement adaptées aux objectifs et aux compétiteurs ;
- C – il définit les moyens nécessaires au programme de perfectionnement ;
- C – il met en oeuvre les temps de perfectionnement ;
- C – il s'assure de la préparation mentale à la compétition des compétiteurs ;
- C – il prépare physiquement à la compétition ;
- C – il prévient le dopage et les comportements à risque ;
- C – il aide les compétiteurs dans la gestion de la réussite et de l'échec ;
- C – il conçoit les différentes procédures d'évaluation ;

FORMATEUR

- D il conçoit des interventions dans le champs de la formation**
- D – il choisit les démarches formatives adaptées aux publics ;
- D – il précise les contenus de formation ;
- D – il crée les supports pédagogiques nécessaires ;
- D – il conçoit les différentes procédures d'évaluation ;
- D – il met en oeuvre les situations formatives ;
- D – il précise l'organisation pédagogique aux stagiaires ;
- D – il privilégie des situations favorisant les échanges entre stagiaires ;
- D – il accompagne la personne dans la gestion des différentes expériences formatives ;

COORDONNATEUR

- A – il participe à l'analyse des attentes des prescripteurs ;
- A – il participe au diagnostic du territoire d'intervention de l'organisation ;
- A – il prend en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés ;
- A – il formalise les objectifs du projet d'action ;
- A – il prend en compte l'impact des activités sur l'environnement ;
- A – il conçoit les différentes démarches d'évaluation ;
- A – il anticipe les besoins en termes de logistique ;
- A – il rend compte de l'utilisation du budget des actions programmées ;
- A – il anticipe les évolutions possibles.

GESTIONNAIRE

- A – il favorise l'implication des bénévoles dans la conception du projet d'action ;
- A – il élabore les budgets du programme de perfectionnement ;
- A – il définit le profil des intervenants nécessaire à la mise en oeuvre d'un programme de perfectionnement.
- B – il anime des réunions de travail ;
- B – il coordonne une équipe bénévole et professionnelle ;
- B – il organise les collaborations entre professionnels et bénévoles ;
- A – il planifie l'utilisation des espaces de pratiques ;
- A – il contrôle le budget des actions programmées ;
- B – il gère la dynamique du groupe ;

REPRESENTANT

- B – il agit dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux ;
- B – il participe aux actions des réseaux partenaires ;
- B – il représente l'organisation auprès des partenaires ;
- B – il participe aux temps de concertation avec les instances dirigeantes ;

COMMUNICANT

- A – il conçoit une démarche de communication ;
- B – il participe aux actions de promotion du club ;